Les Conseillers Généraux soussignés

- **Exigent** que le Gouvernement applique **le principe de non rétroactivité** dicté par l'article 2 du Code civil – « *la loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif* » – et qu'en conséquence, il **s'oppose** à la mise en œuvre d'**une hausse rétroactive des tarifs du gaz** aux particuliers par les fournisseurs ;

- **Demandent** à l'Etat qu'il fasse usage de sa position d'actionnaire pour imposer immédiatement **le blocage du versement des dividendes aux actionnaires de GDF/SUEZ et le gel du tarif du gaz pour les usagers, les familles** ;

- **Demandent la renationalisation intégrale de GDF et d'EDF** ainsi que la **création d'un pôle public de l'énergie**, considérant que celle-ci ne doit plus être regardée comme une simple marchandise mais, au contraire, qu'elle doit être appréciée comme un bien public auquel tout citoyen doit avoir accès égalitairement.
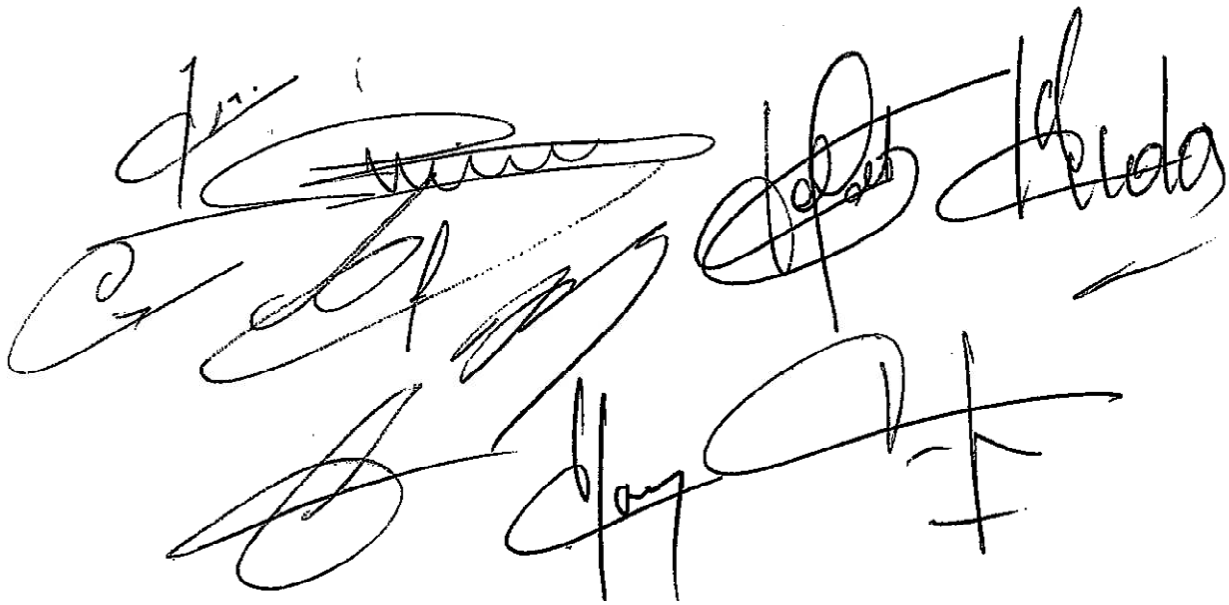
Lucien ANDRIES – André DELCOURT – Daniel DEWALLE –
Yvan DRUON – René HOCQ – Jean-Claude JUDA –
Marcel LEVAILLANT – Martial STIENNE – Jean-Marc TELLIER
Bruno TRONI – Dominique WATRIN